



Chères Huttenheimaises, Chers Huttenheimois,

Après un été peu clément, nous voici arrivés au mois de septembre, synonyme de rentrée. Pour les uns, reprise d'une activité professionnelle et pour les plus jeunes, retour sur les bancs de l'école.

Nos écoliers auront la joie d'utiliser les nouveaux locaux du périscolaire, implanté à l'arrière de l'école élémentaire. Un chantier de grande envergure, exécuté en un temps record pour permettre une ouverture le jour de la rentrée scolaire, le 2 septembre.

Le jour de cette rentrée, j'ai été amené à vivre le futur quotidien des petits à la maternelle, voire des plus grands à l'école primaire. Je tiens ici à rendre hommage à l'ensemble du corps enseignant et des intervenants qui travailleront, durant cette année scolaire, à l'application des riches programmes, tout en permettant à tous de s'épanouir pleinement en communauté dans un climat serein. Les enfants sont un bon marqueur du temps qui passe malheureusement trop rapidement à notre grand dam.

Depuis la prise de mes fonctions et en collaboration avec l'ensemble du Conseil Municipal, nous avons travaillé à l'avancée de plusieurs chantiers (entre autres la finalisation de la première tranche de travaux de la rue du Général de Gaulle) et programmé la réalisation future de différents projets de réhabilitation de rues (dont la continuité des travaux dans les rues du Général de Gaulle et de Benfeld ; dossier à l'étude pour une réalisation des travaux fin 2014-début 2015).

Je tiens à préciser que ces travaux de voirie sont indispensables dans le but d'améliorer le cadre de vie de tous, mais essentiellement pour lutter contre l'incivisme en général (pour ne citer que la vitesse excessive et les stationnements anarchiques). Qui dit vivre en communauté, dit prendre en considération une multitude d'éléments pour satisfaire les souhaits de chacun. Faut-il encore que tous les habitants de notre village aient la volonté de respecter ces règles de vie. Mon rôle de premier magistrat de la commune m'impose de soulever ces nombreux problèmes, pour bien vous faire comprendre : les enjeux, les risques, tout comme les règles à mettre en place au quotidien. Nous constatons trop souvent que chacun fait comme bon lui semble, au mépris de ses concitoyens, de ses propres voisins. Aujourd'hui, la municipalité a besoin de déclencher une réelle prise de conscience auprès de vous tous.

Le respect des autres et le civisme de chacun permettront de mieux vivre ensemble.

Moi-même et toute l'équipe municipale sommes à votre écoute. N'hésitez pas à nous transmettre vos doléances, lors d'une discussion informelle, via notre site Internet www.huttenheim.fr ou en déposant en mairie votre courrier des lecteurs.

Votre Maire.

Jean-Jacques BREITEL

Les écoles du village

❖ Une nouvelle directrice à l'école élémentaire.

Suite au départ à la retraite du directeur Jean-Jacques KNOPF, une directrice a été nommée à l'école élémentaire de Huttenheim : Catherine CZAJA. Un autre changement au sein de l'équipe, Stéphanie DALVAI remplace Audrey BOOs nommée ailleurs.

Lors de la rentrée, les enseignants de l'école élémentaire ont accueilli 179 élèves (3 de plus qu'en 2013) qui sont répartis dans 7 classes :

- Liliane GABRIEL-CP : 25 élèves
- Anne ZIRN-CP/CE1 : 24 élèves (7 CP & 17 CE1)
- Stéphanie DATTICHES-CE1/CE2 : 26 élèves (20 CE1 & 6 CE2)
- Betty WILLMANN-CE2 : 25 élèves
- Caroline ZACHARY & Stéphanie DALVAI-CE2/CM1 : 26 élèves (6 CE2 & 20 CM1)
- Marianne MULLER-CM1/CM2: 25 élèves (19 CM1 & 6 CM2)
- Catherine CZAJA & Stéphanie DALVAI (le lundi)-CM2: 27 élèves

L'équipe est complétée par Aurélie MILOUD, employée de vie scolaire et Stéphane THOMINET, enseignant remplaçant (ZIL) rattaché à l'école.

La satisfaction est de mise au sein du groupe qui a vu ses conditions de travail améliorées pendant les vacances au travers de l'agrandissement et la restauration de la salle de réunion des professeurs.

❖ A l'école maternelle.

L'équipe enseignante reste la même que l'année passée. Les effectifs sont passés de 107 à 93 enfants, répartis en 4 classes comme suit :

- Laurence DUFLOT : 24 petits
- Elisabeth DUBIEF : 24 petits et grands
- Virginie ROSSI : 23 moyens
- Audrey FASSEL (LORENTZ) : 22 moyens et grands



❖ Rythmes scolaires, Service périscolaire & Restauration

Comme vous le savez, la nouvelle organisation du temps scolaire mise en place par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, visant à mieux répartir les heures de classe sur la semaine est effective dans l'ensemble des écoles publiques au 1er septembre 2014. Les enfants auront désormais classe les lundis, mardis, jeudis, vendredis, et **mercredis matins**, conformément au choix formulé par une majorité des parents consultés au printemps 2014. Mais la grande nouveauté de cette rentrée scolaire concerne les **NAP – nouvelles activités péri-éducatives**.

La municipalité étudie actuellement avec la COCOBEN leur mise en place et devrait permettre aux élèves qui le souhaitent d'accéder à diverses activités facultatives qui se déclineront autour de différentes thématiques : Sport, Art et Culture, Arts Vivants, Eveil et Découverte.

Par ailleurs, les services périscolaires sont régis par la Communauté de Communes qui a adopté un règlement intérieur relatif au fonctionnement des services périscolaires, de la restauration scolaire et des nouvelles activités péri-éducatives - NAP.

Ce règlement aborde notamment : les horaires d'ouverture, les habilitations en termes de capacité et d'encadrement, les conditions d'accueil et d'admission des enfants (y compris dossier d'inscription), les règles élémentaires de fonctionnement et de surveillance des enfants, ainsi que les règles de discipline et les tarifs applicables.

Activités estivales

❖ Cérémonie commémorative Fête Nationale

Elle a débuté par un office religieux célébré par le Père Jean-Marie TRUG, assisté d'un ami prêtre de passage et animé par la chorale paroissiale, avant de se poursuivre au monument aux Morts.

Le Maire Jean-Jacques BREITEL, entouré de ses Adjoints a remercié de leur présence le Conseiller Général Roland BRENDLE, la batterie-fanfare des sapeurs pompiers, le porte drapeau de l'Union Nationale des Anciens Combattants, les responsables d'entreprises, les représentants des associations et les villageois présents. Après une courte allocution et le dépôt d'une gerbe à la mémoire de toutes les victimes de guerre, Guillaume SIFFERT, Chef de Corps des sapeurs pompiers procéda à la remise de médaille au Caporal-Chef Richard KRETZ suite à l'arrêté de sa nomination au grade de Sergent Honoraire et au Sergent HAENSSEL, le diplôme de fin de stage de conducteur de fourgon-pompe incendie.

La batterie fanfare a animé la cérémonie et a interprété pour la première fois, devant public, la Marseillaise sous la direction de Sébastien JAEGER.



Dans un second temps, le Maire a rendu hommages à deux acteurs principaux de la vie municipale passée : Messieurs Auguste SCHNAITER, ancien Maire et Bernard WEBER, ancien secrétaire de mairie et Adjoint au Maire.

• Pour ses 19 années de services rendus à la commune (6 comme conseiller municipal et 13 dans l'exercice de la fonction de Maire), Auguste SCHNAITER s'est vu remettre par le Conseiller Général l'arrêté de nomination de « Maire Honoraire ».

• Bernard WEBER s'est vu remettre la « Médaille de citoyen d'honneur » de la commune de Huttenheim. Il totalise 33 années de service à la mairie (20 en tant que secrétaire général et 13 comme 1er Adjoint au Maire).

A l'issue de la cérémonie tous les participants se sont retrouvés à la mairie pour partager le verre de l'amitié.



❖ Saison au plan d'eau

Notre plan d'eau a connu une activité réduite cette année en raison d'une météo capricieuse. Température en berne, pluie, orage n'ont pas incité nos concitoyens à se jeter à l'eau. La fréquentation faible et des charges fixes incompressibles plombent le bilan financier.



❖ Les puces au lac

Le marché aux puces du dimanche 27 juillet a bénéficié d'une journée agréable. Notre bon patron Saint Adelphe a entendu les prières des fidèles du Cercle. La manifestation a connu un franc succès populaire. Les chineurs et les flâneurs ont trouvé leur bonheur dans le cadre verdoyant et champêtre du plan d'eau. Tout ce beau monde s'est réuni autour d'un verre ou d'un bon repas préparé par les associations organisatrices, le Cercle Sportif et Culturel Adelphe et l'Union Sportive de Huttenheim. Les deux présidents ne cachaient pas leur satisfaction d'avoir réussi une fois de plus cette belle manifestation. Félicitations et un grand merci aux bénévoles des deux associations, que nous encourageons à persévérer dans cette coopération fructueuse.



❖ Fleurissement du village

Comme chaque année, le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux ont parcouru les rues du village à vélo pour juger et noter les plus belles réalisations florales.

A cette occasion toutes les maisons ont été photographiées et la commission maisons fleuries pourra les classer selon des critères bien définis. Un diaporama avec les plus belles réalisations sera présenté lors de la cérémonie des remises des prix. La commune, les ouvriers communaux en particulier, mais aussi tous les habitants qui investissent temps et argent dans leurs jardinières et massifs floraux, rendent notre village plus agréable. Les fleurs apportent une note de fraîcheur et de couleurs à nos rues.

Un grand bravo et merci à tous les « Hettner » qui nous aident à embellir notre commune.

Les chantiers de l'été

❖ La **salle-bibliothèque** de la salle polyvalente présentait des signes de fatigue. Pour le confort de tous les occupants, la trêve estivale a permis de remplacer le sol existant par un revêtement PVC. L'entreprise *Peintures réunies* s'est chargée de ces travaux qui ont nécessité la pose d'une nouvelle chape.

❖ La **salle des maîtres** de l'école élémentaire nécessitait un sérieux rafraîchissement. Après avoir désencombré les lieux par une équipe de conseillers municipaux, nos agents communaux ont procédé à la réfection du sol. L'entreprise *Georger* a réalisé les travaux de peintures et de la pose du revêtement de sol. L'ensemble offre un cadre de travail agréable à la nouvelle directrice et à son équipe pédagogique.



❖ Nouvelle structure de jeux

Nos plus jeunes pourront découvrir une toute nouvelle structure de jeux de plein air dans la cour de l'école maternelle. Cette installation réalisée par la société *Husson* et qui remplace l'ancienne devenue trop vétuste, complète l'aménagement de cette belle école rénovée. Dans le couloir une série de nouveaux bancs a été mis en place et quelques détails de finition ont été corrigés pour être fin prêt pour la nouvelle rentrée scolaire.



❖ Le nouveau périscolaire

Le plus gros des chantiers du mois d'août a été la **mise en place des pavillons modulaires du périscolaire**. N'ayant pu être installé sur le parking de la salle polyvalente classé en zone inondable, le nouveau périscolaire a été implanté sur le terrain situé derrière l'école élémentaire. L'entreprise *Spiess* a procédé à la

démolition de l'ancien atelier communal et de trois garages attenants, dans l'optique de la préparation de la plate-forme devant recevoir les 20 modules «bungalows» de la société *Batiloc* de Huttenheim, selon les plans élaborés par l'architecte local Claude Reibel, réalisés avec le concours de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.



La société *Batiloc* a déménagé ces modules qui avaient abrités au préalable l'école maternelle, sur le parking de la salle polyvalente, le temps des travaux des nouveaux bâtiments.

Les locaux d'une surface d'évolution de 356 m² sont composés de 3 vastes salles d'activités, d'un local cuisine-restauration, d'une salle de repos et des indispensables sanitaires. Ils pourront aisément accueillir un effectif de 56 enfants et de 6 agents d'encadrement.

Côté finances, c'est la Communauté de Communes maître d'ouvrage qui prend en charge le coût de l'opération. Quant à la commune de Huttenheim qui avait pour mission de mettre à disposition le terrain d'assiette, elle a payé les frais de démolition et participe également au financement de la voirie et des abords.

Les travaux d'aménagement et d'équipement ayant abouti, l'ouverture du nouveau périscolaire a eu lieu comme prévu, le jour de la rentrée scolaire. Idéalement situé, derrière l'école, il ne pourra que satisfaire les parents, les enseignants et surtout l'équipe d'encadrement de la Communauté des Communes et les principaux utilisateurs, les enfants, qui n'auront plus à effectuer le long trajet vers la salle polyvalente, siège du périscolaire depuis sa création en 2007.



Acquisition

❖ Les services techniques de la commune ont réceptionné un **nouveau tracteur**, tout équipé, pouvant accueillir un chargeur avec une fourche lève palette et un godet, pour effectuer bon nombre de travaux lourds. Ce tracteur moderne pourra recevoir également un broyeur et ainsi faciliter le travail de nos agents communaux. Il ne leur reste plus qu'à se familiariser avec ce nouvel outil performant.



Vie au quotidien

❖ ABC comme Accessibilité, Bon sens et Civisme

Le jour de la rentrée, Pierre décide d'aller à l'école à pied, depuis la place Zimmer. Il a 7 ans. Il est accompagné par sa maman et sa petite sœur qui est dans la poussette. Ils empruntent le tout nouveau trottoir de la rue du Général de Gaulle qui est à présent **accessible**. Pierre se tient à la poussette et marche à côté de sa maman.



Au bout de quelques mètres à peine, la maman de Pierre doit emprunter la route avec la poussette : elle ne peut plus circuler sur le trottoir, puisqu'une voiture y est garée (1).



Un peu plus loin, une autre voiture est garée à cheval sur le trottoir, trop près du panneau de signalisation: la poussette passe tout juste.

Un peu plus loin encore, Pierre se pousse à nouveau : un arbuste déborde de la clôture et encombre le passage (2).



Pour finir, à quelques mètres de l'école Pierre marche... dans une crotte de chien ! (3)



Son copain ne peut pas traverser sur le passage à piétons puisqu'une voiture est garée là ! (4)

**Quel périple pour se rendre à l'école ! Il est bien moins hasardeux de prendre la voiture...
Avec un peu de bon sens et de civisme, le chemin de Pierre serait accessible.
Mais au fait :**

❖ **L'Accessibilité, c'est quoi ?**

C'est l'accès à tout pour tous (loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Rendre la voirie accessible implique de créer un cheminement (trottoir) qui permette à tout piéton, handicapé, personne âgée, femme enceinte, maman avec une poussette, de se déplacer sans rencontrer d'obstacle. Pour que Pierre et sa maman puissent marcher côte à côte, le trottoir doit avoir une largeur de 1,40 mètre libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel. De plus, chaque traversée pour piétons, comportera des " abaissés " de trottoir, ou " bateaux ".

❖ **Et le Civisme ? Où que dit la loi ?**

- Les **trottoirs sont exclusivement réservés aux piétons** pour leur sécurité, notamment pour les parents accompagnés de leurs enfants en poussette et les personnes à mobilité réduite. Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à poursuivre leur chemin en descendant sur la chaussée au risque de se faire faucher par une voiture et empêche toute visibilité pour tout véhicule sortant d'une cour commune ou de son garage.

Le stationnement sur les trottoirs et les passages pour piétons constituent une gêne passible de contravention ainsi définies dans les articles R417-5 et R417-10 du Code de la route. Il en est de même pour les stationnements sur les passages pour piétons.

- La **plantation d'un arbre ou d'un arbuste** se fera à :

- distance minimum 2 mètres de la limite de la propriété pour les arbres ayant une hauteur supérieure à 2 mètres
- distance minimum 0,50 mètre de la limite de la propriété pour les arbres ayant une hauteur inférieure à 2 mètres.

Cette réglementation a pour but de limiter les végétations débordantes au-delà de la clôture et donc sur le domaine public (trottoir), mettant ainsi en danger les piétons, les personnes à mobilité réduite et les parents accompagnant leurs enfants en poussette, ceux-ci étant obligés de marcher sur la route.

Au regard de l'article R 116-2-5° du Code de la voirie routière, en cas d'accident, la responsabilité du propriétaire peut être engagée.

❖ **Et le Bon sens ?**

- Conscients que **le stationnement** est contraint dans certaines rues, du fait des configurations des lieux, les membres du conseil municipal font appel à votre bon sens, afin de laisser au moins un trottoir accessible.

Sur les principaux axes menant aux écoles, nous privilégions :

- ✓ le trottoir Ouest de la rue du Général de Gaulle (côté école, pharmacie, boucherie),
- ✓ le trottoir de la rue des Petits Champs,
- ✓ le trottoir Ouest de la rue du Baron Meuziau (côté école maternelle).

- **J'aime mon chien, j'aime mon village !**

Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus «un gêneur» pour les autres. Vous aimez votre chien ? C'est grâce à votre comportement qu'il sera accepté au village.

Une déjection au beau milieu d'un trottoir, dans les espaces verts, ou encore les massifs de fleurs ! De quoi vous mettre en mauvaise humeur... Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas ces nuisances. Pour cela il n'y a qu'une solution, ramasser ses déjections. Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir quelques serviettes en papier ou un sachet.

La loi permet de punir d'une contravention de 2^e classe ceux qui abandonnent les déjections, ordures sur les lieux publics. Le montant forfaitaire de la contravention est de 35€ pour un paiement inférieur à 45 jours et majoré à 75€ au-delà. Article T632-1 du Code Pénal.

- Nous invitons vivement les riverains à **désherber et à balayer** les trottoirs et caniveaux, le long de leur domicile, afin de contribuer à la propreté de notre village et à préserver notre cadre de vie.

Pour des raisons de sécurité, les grilles des canalisations ne doivent pas être obstruées pour ne pas gêner les évacuations d'eau en cas d'orage.

Divers

❖ Les **violentes pluies et à caractère exceptionnel** du vendredi soir 11 juillet ont touché quelques 200 foyers. Il a été mesuré entre 90 à 110 millimètre/heure. Conséquence directe : les réseaux d'évacuations des eaux de pluies ont été saturés et de nombreuses caves inondées. L'intervention des trois unités des sapeurs pompiers aura permis de venir en aide aux sinistrés. Tout comme Benfeld, la commune a sollicité le classement en catastrophe naturelle. Le dossier est en cours de traitement auprès de la préfecture.

❖ Notre commune possède depuis plusieurs années son propre **site Internet**. Lors de la prise de fonction du Conseil Municipal, une commission communication a été créée pour relayer toutes les informations pratiques au bon fonctionnement de la vie municipale. Ce vecteur de communication indispensable, est en constante mutation afin de vous proposer des données actualisées.

Nous vous invitons, à vous familiariser avec le site Internet www.huttenheim.fr et à nous faire part de vos observations en utilisant la rubrique « Nous contacter ».

Dates à retenir

- ▶ **1 octobre, 12 et 26 novembre** : Maison du Soleil
- ▶ **19 au 22 novembre** : Collecte de vieux papiers. Benne située à côté du Club House, terrain de foot
- ▶ **11 novembre** : Célébration de l'Armistice 1918
- ▶ **15 novembre** : Fête des lanternes
- ▶ **7 décembre** : Fête des personnes âgées

Courrier des lecteurs

Ce courrier peut être à l'attention des autres lecteurs, ou bien pour l'équipe municipale qui se chargera d'apporter des réponses aux questions posées et autres points soulevés, par publication lors d'un prochain numéro ou en réponse directe.